

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 724 accordant une permission à M. Carton n° 27 accordant une permission à Mahmoud Samrie

n° 724

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 juillet 1949

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro  
31 juillet 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la demande de permission en date du 21 juin 1949 formulée par M. Carton (Albert)

**Vu** l'avis favorable du commandant de cercle de Djibouti,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une permission d'absence de 15 (quinze) jours, pour en jouir au Dai, est accordée à M. Carton (Albert), commandant de camp du corps d'encadrement des pionniers de Madagascar, en service au cercle de Djibouti.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 7 juillet 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le délégué le secrétaire général